



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 21 septembre 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Jacques METTENET, Mme Rosalie HUMLER, M. Frédéric LUTTER,
Mme Evelyne RICH, M. Bruno BARTHELMÉ, Mme Michelle OUDIN,
M. Antoine REIBEL, Mme Samantha MARY, M. Fabien WEISSENBERGER,
Mme Elodie LETELLIER

Membre absent excusé :

M. Jean-Pierre RINGEISSEN

Date de convocation : 14/09/2020

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2020
3. Communauté de Communes du Canton d'Erstein – proposition de convention de location de locaux à usage d'un accueil périscolaire
4. Communauté de Communes du Canton d'Erstein – proposition de délibération sur l'opposition au transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
5. Electricité de Strasbourg – mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public
6. Validation de projets d'investissement
7. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent pour l'année scolaire 2020-2021
8. SMICTOM d'Alsace Centrale : présentation du rapport d'activité 2019
9. RESEAU GDS : présentation du rapport d'activité 2019
10. Electricité de Strasbourg : présentation du rapport d'activité 2019
11. Centre de Gestion du Bas-Rhin – proposition de convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant
12. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
13. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Centre de Gestion du Bas-Rhin – proposition de convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant
- Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Adopté à l'unanimité.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Fabien WEISSENBARGER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN – PROPOSITION DE CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX À USAGE D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire expose :

Par courriel du 04 septembre dernier, la Communauté des Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE) a adressé à la mairie un projet de convention de location pour les locaux scolaires de la commune.

La Commune de Kertzfeld, propriétaire des immeubles sis 2 Rue de l'Eglise à 67230 KERTZFELD est invitée à consentir à l'utilisation par la CCCE des locaux ci-après désignés en vue d'y accueillir le service de restauration scolaire et des activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et de 16h à 18h30.

Désignation des locaux à utiliser :

Ecole primaire : salle de motricité d'une superficie totale de 94,43 m².



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Elle informe que les nouveaux locaux périscolaires de Kertzfeld sont déjà saturés, et que la CCCE souhaite mettre en place un système de rotations par groupe d'enfants pour une meilleure organisation des repas, etc... Pour cela, un second local est nécessaire, surtout par temps de pluie.

Madame le Maire souhaite dans un premier temps obtenir un avis du Conseil Municipal avant de réunir les personnes intéressées.

D'autre part, par courriel du 15 septembre dernier, un parent dont les enfants fréquentent les services périscolaires, a demandé à la mairie la mise en place d'un accueil périscolaire le matin de 7h15 à 8h05 pour faciliter l'organisation des familles.

Madame le Maire souhaite également obtenir l'avis du Conseil Municipal sur ce point.

Après avoir longuement débattu sur ces deux points, il est prévu d'organiser prochainement une réunion avec la responsable du service enfance/jeunesse de la CCCE, la directrice d'école, et les membres de la commission scolaire.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN – PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SUR L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a institué le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 Mars 2014, dite loi « ALUR », prévoit en son article 136 : « *La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, **au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population** s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II. Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du*



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II, dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

Il apparaît alors qu'en l'absence d'opposition au transfert de cette compétence, formalisée par un vote contraire d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'ensemble intercommunal, le transfert s'avère automatique.

La loi Engagement et Proximité n'est pas revenue sur ce principe. Le délai de trois mois spécifié dans les textes s'entend par référence à la date de publication de la loi ALUR et la date d'installation de la nouvelle assemblée délibérante.

Une éventuelle délibération formant opposition au transfert devrait donc être exprimée entre le 15 juillet et le 14 octobre 2020.

Réunis lors de la réunion de Bureau du 2 septembre dernier, les maires ont exprimé de manière unanime leur opposition à un transfert, à l'intercommunalité, de la compétence PLUi.

Dès lors, et conformément aux dispositions légales, ils ont été invités à confirmer cette position en demandant à leur conseil municipal de voter une délibération en ce sens.

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II », promouvant les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), en particulier son article 136 portant transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales » ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5 reprenant les dispositions des textes précités ;

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme » vers la Communauté de Communes, telle que prévue à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 ;**
- **charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Canton ainsi qu'aux services de l'Etat.**

5. ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG – MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire expose que la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

actualisée depuis le décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

VU le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;**
- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports, et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 32,54 % applicable à la formule de calcul issue du décret précité.**

6. VALIDATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux achats et travaux suivants :

- remplacement de la tondeuse
- remplacement de la porte d'entrée de la salle des chœurs

Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve les projets d'investissement suivants, les crédits budgétaires ayant été prévus au budget primitif 2020 ;**
- **retient les offres de prix suivantes :**
 - Société HAAG SAS / AGRI-CENTRE (siège basé à Volgelsheim et agence à Sélestat)
Pour l'achat d'une tondeuse GRILLO
(achat groupé avec les communes de Kogenheim et Matzenheim)



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Montant HT : 23 800 €

- Société F&MS basée à Eschau
Pour le remplacement d'une porte d'entrée en aluminium
(achat groupé avec les services du SDIS)
Montant HT : 3 103,29 €

**7. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter de la rentrée 2020-2021 ;

Considérant l'annualisation permettant de lisser la rémunération des ATSEM sur l'année selon le calendrier des congés excédentaires ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **De maintenir le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe au coefficient d'emploi de 23,15/35èmes, à compter du 22 septembre 2020 pour la période de l'année scolaire 2020-2021.**

**8. SMICTOM D'ALSACE CENTRALE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint et référent « élus » au sein du SMICTOM d'Alsace Centrale, présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Vu le rapport annuel 2019 relatant l'activité du SMICTOM d'Alsace Centrale,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METTENET,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte du rapport annuel d'activité de l'année 2019 du SMICTOM d'Alsace Centrale.**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

9. RESEAU GDS : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint, présente le rapport d'activités 2019 du concessionnaire RESEAU GDS (Gaz Distribution Service) pour la concession de Kertzfeld.

Vu le rapport annuel 2019 relatant l'activité de Réseau GDS dans la Commune de Kertzfeld,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METTENET,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte du rapport d'activité 2019 de RESEAU GDS.**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

10. ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint, présente le rapport d'activité 2019 d'Electricité de Strasbourg, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers de l'exercice.

Vu le rapport annuel 2019 relatant l'activité d'Electricité de Strasbourg dans la Commune de Kertzfeld,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METTENET,

Le Conseil Municipal,

- **prend acte du rapport d'activité 2019 d'Electricité de Strasbourg.**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

11. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN – PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ARCHIVISTE ITINÉRANT

Point ajouté à l'ordre du jour.

Vu les articles L212-6 et L212-6-1 du Code du Patrimoine,

Vu Arrêté interministériel du 31 décembre 1926 portant règlement des archives des communes, modifié

Vu les articles 14 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 3 janvier 2001 précisant les missions du Centre de Gestion,

Madame le Maire informe l'assemblée :

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du Patrimoine et R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque changement de maire et/ou de municipalité, la rédaction d'un récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire (article 4 de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 cité en référence).

Le récolement est une opération qui consiste à vérifier l'exactitude des indications contenues dans l'inventaire des archives de chaque commune ou établissement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67) propose une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail.

Pour la réalisation de cette mission, le coût est fixé à 320 € par jour ouvré. Pour la commune de Kertzfeld, la durée d'intervention est estimée à ½ journée, soit un coût prévisionnel de 160 €.

Sur proposition du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant.**

12. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE FONCTIONS

Point ajouté à l'ordre du jour

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délibération du 08 juin 2020 donnant délégations d'attribution au maire, elle a pris les décisions suivantes :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Relevé des décisions d'urbanisme du 30/06/2020 au 21/09/2020 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
PIREZ Manuel	5 rue des Lilas	Construction d'une piscine	DP 06723320R0005	Accord le 02/07/2020
WIMMER Jean	16 rue du Général Leclerc	Pose de fenêtre de toit	DP 06723320R0007	Accord le 02/07/2020
SCCV KAPT	Rue de Stotzheim	Division en vue de construire	DP 06723320R0009	Accord le 03/07/2020
KUJATH Nicolas	6 rue du Stade	Fenêtre de toit + chien assis + aménagement de combles	DP 06723320R0011	Accord le 16/07/2020
UNTEREINER Dominique	45 rue de Benfeld	Panneaux photovoltaïques	DP 06723320R0010	Accord le 20/07/2020
FLAD Thomas	4 rue du Printemps	Remplacement de la toiture et ravalement de façade	DP 06723320R0012	Accord le 20/07/2020
WOLLENBURGER Christophe	3B rue du Hohwald	Abri de jardin	DP 06723320R0013	Accordé le 20/07/2020
MARTIN Emmanuel	5 rue des Jardins	Construction d'un sas / modification toit	DP 06723320R0014	Accord le 20/07/2020
SCHMELTZ Richard	23 rue de Benfeld	Ravalement de façade	DP 06723320R0015	Accord le 24/07/2020
BARTHELME Fernand	3 rue du Printemps	Isolation extérieure + peinture	DP 06723320R0016	Accord le 03/08/2020
LUTTER Anne	16 rue du Soleil	Clôture	DP 06723320R0017	Accord le 05/08/2020
HELLICH Thomas	39 rue de Benfeld	Fenêtre de toit	DP 06723320R0018	Accord le 05/08/2020
SPIESS Jean-Michel	Lieu-dit Allmend	Pose d'une clôture	DP 06723320R0019	Refus le 11/08/2020
RINGEISSEN Jean-Pierre	1A rue du Général de Gaulle	Extension	DP 06723320R0008	Accord le 18/08/2020
MACHACEK CAZES Daphné	27 rue de Benfeld	Rénovation complète extérieure	DP 06723320R0022	Accord le 08/09/2020
HUMLER David	32A rue des Vosges	Construction d'une pergola	DP 06723320R0023	Accord le 08/09/2020
ROOS Denis	20 rue de Westhouse	Construction d'une piscine	DP 06723320R0024	Accord le 08/09/2020
SPIESS Jean-Michel	Lieu-dit Allmend	Clôture	DP 06723320R0025	Accord le 08/09/2020
SCHOETTEL Lionel	11 rue du Général Leclerc	Division en vue de construire	DP 06723320R0021	Accord le 14/09/2020



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
SMILJANOV Steve	3 rue de Benfeld	Transformation d'un local artisanal en habitation	PC 06723320R0006	Accordé le 01/09/2020
SCCV KERTZFELD HABITAT	Rue de Stotzheim	Construction de 5 logements	PC 06723320R0005	Accordé 21/09/2020

▪ **Permis de construire modificatif**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
SCCV KAPT	Rue de Stotzheim	Suppression de 4 maisons et réduction de l'assiette foncière du projet	PC 06723318R0007-M02	Accordé 17/09/2020

13. DIVERS

- Intervention de Monsieur Patrick CROVISIER, membre du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel de Benfeld, au sujet du projet de fourniture de gobelets réutilisables personnalisés en alternative à l'interdiction des gobelets en plastiques jetables, habituellement mis à disposition des associations locales et des municipalités.
- Proposition d'honorariat de Monsieur Honoré HIRLI en reconnaissance de son dévouement et son implication dans la gestion communale
- Point sur les formations en ligne proposées à tous les élus par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
- Information sur la composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ouvertes à tous les élus :

Mme le Maire intégrera les commissions « enfance, jeunesse, aînés et handicap » et « cadre de vie et développement durable » ;

Jean-Pierre RINGEISSEN intégrera la commission « sport et patrimoine » ;

Rosalie HUMLER intégrera également la commission « enfance, jeunesse, aînés et handicap », ainsi que « tourisme, culture et relations internationales » ;

Jacques METTENET intégrera la commission « mobilités et énergies ».



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **Information sur la composition de la commission CCID :**

Par courrier du 31/08/2020, la Direction Régionale des Finances Publiques a notifié au maire le courrier de nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Kertzfeld, suite aux propositions du Conseil Municipal.

Sont nommés :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
LUTTER Frédéric	SAETTEL Christophe
RINGEISSEN Jean-Pierre	CROVISIER Sylvie
WEISSENBERGER Fabien	MARY Samantha
RICH Evelyne	SAETTEL Sylvie
REIBEL Antoine	WOLLENBURGER Christophe
HUMLER Rosalie	SAS API par REIBEL Lucas

- La commission « voirie / sécurité routière » se réunira prochainement au sujet de la mise en place d'une réglementation du nouveau parking rue de Benfeld.

- Mme Michelle OUDIN, conseillère municipale, relève les problèmes de stationnement à l'entrée de la Rue du Général Leclerc par la Rue de Stotzheim.

- Mme Elodie LETELLIER, conseillère municipale, souhaite connaître la date de mise en service de l'aire de jeux du presbytère.

- Mme le Maire sollicite l'avis des conseillers pour le projet d'ouverture d'une micro-crèche dans l'ancien bâtiment Crédit Mutuel.

- Mme le Maire propose une sortie aux conseillers : la visite de la forêt des 26 communes au Hohwald le 03 octobre prochain. Le délai étant un peu court, certains conseillers souhaitent reporter la sortie au printemps prochain.

- M. Bruno BARTHELME, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal du démarrage des travaux de l'unité de méthanisation à HERBSHEIM. Il indique également qu'il présentera les rapports d'activité 2019 du SDEA à la prochaine séance.

- M. Fabien WEISSENBERGER, conseiller municipal, signale que la lumière extérieure est souvent allumée au périscolaire.

- M. Fabien WEISSENBERGER demande également des précisions concernant le permis de construire accordé à Monsieur SMILJANOV au 3 rue de Benfeld.

- Bilan de la réunion ASLCK du 18/09/2020

- Communication du calendrier des battues de chasse



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- Dates à retenir :

Conseil d'Ecole : mardi 13 octobre 2020 à 18h à la mairie

Séance close à 23h40.

Prochaine séance : à définir